

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 2 novembre 2011 la note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe AXA au Maroc.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 65 502 183 actions. Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : AXA ASSURANCE MAROC, AXA FRANCE IARD, AXA TECHNOLOGIE SERVICES, AXA FRANCE VIE, AVANSSUR, AXA ASSISTANCE MAROC, AXA ASSISTANCE MAROC SERVICES, ACRED, ACREDASSUR, INSTITUT DE FOMATION ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL AXA ET 3APHONE.

La Note d'Information Simplifiée définitive est complétée par le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.11.0147 en date du 18 mars 2011, le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2011 » Global inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000106959 et de l'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors France.

Par ailleurs, cette note d'information définitive complète et remplace la note d'information préliminaire visée par le CDVM le 8 septembre 2011 sous la référence VI/EM/025/2011/P et notamment sur les aspects relatifs au prix, à la période de souscription et aux conditions de l'office des changes relatives à l'opération.

L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines du groupe AXA.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/040/2011

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières